

**COMMUNE DE PERON (AIN)**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Certifié exécutoire  
suite à la transmission  
au contrôle de légalité  
le 14 NOV. 2022**

Le 08 novembre 2022

**OBJET : AVENANT N°1 MARCHÉ DE L'ENTREPRISE BRIDON DISTRIBUTION  
GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR RELATIF A LA FOURNITURE ET  
LA LIVRAISON DE REPAS**

L'An deux mil vingt-deux le huit du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbre présents : 15

Nbre votants : 18

**Etaient présents :**

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,  
M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, adjoints  
M. Blanc Jérémy, Conseiller Municipal délégué,  
Mmes Budun Sevda, Fol Christine, Fournier Céline, De Jesus Catherine, Golay-Ramel Martine,  
Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine, Rey Novoa Dolorès, Conseillères Municipales  
MM. Brunet Julien, Girod Claude, Conseillers Municipaux

**Etaient absents excusés**

Mme Delachat Elodie, Conseillère Municipale a donné une procuration à Mme Blanc Dominique  
M. Barrière-Constantin Luc, Conseiller Municipal, a donné une procuration à Mme Rey Novoa Dolorès  
M. Gigi Dominique, Conseiller Municipal, a donné une procuration à M. Brunet Julien  
MM. Felix-Fiardet Bastien, Martinod Guillaume, Conseillers Municipaux

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 06 juillet 2021 attribuant le marché à bons de commandes relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide dans une perspective de développement durable pour les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs et pour le portage des repas aux aînés à l'entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR.

Madame le Maire précise que conformément à l'article 11.5 - Actualisation et révision du prix - du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) :

« Les prix sont révisés une fois par an au 1<sup>er</sup> septembre, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, par application aux prix du marché d'un coefficient Cn donné par la ou les formules suivantes :

$$C_n = 15,00\% + 85,00\% (I_n/I_0)$$

dans laquelle I<sub>0</sub> et I<sub>n</sub> sont les valeurs prises par l'index de référence I respectivement au mois zéro et au mois n.



Le mois « n » retenu pour chaque révision sera le mois précédent celui au cours duquel commence la nouvelle période d'application de la formule. Les prix ainsi révisés seront fermes et invariables pendant cette période.

L'index de référence I, publié sur le site de l'INSEE, choisi en raison de sa structure pour la révision des prix des fournitures faisant l'objet du lot unique est le suivant :

Nomenclature COICOP : 11.1.2.1 – Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire. »

Madame le Maire indique qu'il s'avère que l'indice de référence appliqué à la révision des prix 11.1.2.1 mentionné dans cet article a été arrêté par l'INSEE et n'existe plus.

Madame le Maire précise qu'il convient donc, par avenant, de le remplacer par l'indice de référence suivant : 11.1.2.0.1 - Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché à bons de commandes de l'entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide dans une perspective de développement durable pour les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs et pour le portage des repas aux aînés, modifiant l'article 11.5 11.5 - Actualisation et révision du prix – du CCAP ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Blanc", is written over the stamp.



**GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHES DE TRAVAUX, DE SERVICES ET DE FOURNITURES DES COMMUNES DU SUD ET CENTRE GESSIEN**

**Certifié exécutoire  
suite à la transmission  
au contrôle de légalité**

REÇU 28 NOV. 2022

le **-9 DEC. 2022**

**Marchés à bons de commandes**

Pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide dans une perspective de développement durable pour : les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs et pour le portage des repas aux aînés

**BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR**

- LOT N°1 : Restauration scolaire et périscolaire**
- LOT N°2 : Restauration pour les aînés**

**AVENANT N°1**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

La commune de Péron, représentée par Madame le Maire Dominique BLANC

D'une part

ET

L'entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR, représentée par Monsieur Dominique VALOGNE

**IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

## ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet le changement d'indice de révision de prix tel que prévu à l'article 11.5 du CCAP suite à l'arrêt de cet indice par l'INSEE :

Indice de référence mentionné au CCAP et supprimé (nomenclature COICOP) : **11.1.2.1** – Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire.

Nouvel indice de référence (nomenclature COICOP) : **11.1.2.0.1** - Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire.

## ARTICLE 2 – CLAUSES DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant lesquelles prévalent en cas de contestations.

Fait à Péron, le **15 NOV. 2022**.....

L'entreprise  
(mention « lu et approuvé »)

Le Maire,  
Dominique BLANC

*de*  
**BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE**  
**BOURG TRAITEUR**  
S.A.S. au capital de 200 000 €  
Siège Social : 1, rue Guichenon  
**01000 BOURG EN BRESSE**  
Tél. 04 74 24 68 60 - Fax 04 74 22 63 25  
BIC B et RM 392 100 574  
Siret 592 190 574 00012 - APE 555 D



*Blanc*

## NOTIFICATION DE L'AVENANT N°1

L'entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR reconnaît avoir reçu pour notification l'avenant n°1 au marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide dans une perspective de développement durable pour les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs et pour le portage des repas aux aînés – commune de Péron, en date du **28/11/2022**

Cachet et signature de l'entreprise :

*J. Velghe*